

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	13	1	14

**Séance du 28 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit du mois de septembre, à 19h45,  
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation :  
**22 septembre 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Emmanuel BRION, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres excusés : Myriam CROUZIER (pouvoir à Sylvain ORENGA), Christophe MEURENAND, Jérémie RYNOIS.

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

**N° de l'acte : DEL.2023.09.28.04**

**OBJET** : Vente de terrain au Domaine de Thol à la société ARCHENY

Monsieur le Maire présente la proposition d'acquisition de 1 000 m<sup>2</sup> au Domaine de Thol par la Société ARCHENY. Il précise que le projet consiste à la construction d'un atelier de menuiserie et de charpente pour l'activité de l'entreprise.

Monsieur le Maire propose de fixer le même prix moyen que pour les trois précédents lots vendus, à savoir 40,00 € TTC le m<sup>2</sup>.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Émet un accord de principe pour la vente de 1 000 m<sup>2</sup> à la société ARCHENY dans le Domaine de Thol.
- Décide de fixer le prix de vente à 40,00 TTC le m<sup>2</sup>.
- Confie le dossier à Me Anne DUBOIS, notaire à Pont d'Ain, pour l'officialisation de cette vente.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry DUPUIS

